

**Équipe provinciale jeunesse de
vélo de montagne
(cross-country : XCO)
Guide de l'équipe**



Janvier 2018

Table des matières

1. Vélo NB – Cadre de travail développement jeunesse
2. Sommaire
3. Composition de l'équipe
4. Athlètes
5. Gérant, entraîneurs et autres superviseurs adultes
6. Activités de l'équipe
7. Vêtements de l'équipe
8. Budget et financement
9. Processus de sélection
10. Communications de l'équipe
11. Code de conduite
12. Au terme de la saison
13. Coordonnées

Annexe A – Athlete Application Form / Formulaire d'inscription de l'athlète

Annexe B – Liste des courses sanctionnées VM de Vélo NB

Annexe C – Catégories jeunesse par année de naissance

Annexe D – Gérant d'équipe : rôles et responsabilités

1. Vélo NB – Cadre de travail développement jeunesse

Vélo NB – Développement jeunesse se concentrera sur des éléments clés afin de promouvoir le cyclisme en tant que sport ainsi que la participation et la formation des jeunes athlètes au Nouveau-Brunswick. Pour atteindre ses objectifs et réaliser ses programmes, Vélo NB encouragera activement la participation et le soutien des athlètes, entraîneurs, clubs cyclistes, boutiques locales de vélos, organisateurs d'évènements et autres bénévoles, commanditaires et partenaires financiers.

2. Sommaire

Développer une équipe provinciale jeunesse de vélo de montagne (VM) ciblant les athlètes U17 et U15, garçons et filles, avec la possibilité de l'élargir pour inclure les athlètes U19 et U13 si les bons athlètes sont déterminés. Cette équipe évoluera en cross-country. Les catégories Jeunesse sont définies dans l'annexe C, conformément aux directives de Cyclisme Canada, et selon l'âge des athlètes au 31 décembre de l'année de la compétition.

L'objectif général de l'équipe est de faciliter le développement des athlètes et des entraîneurs à la grandeur de la province en leur offrant des possibilités d'entraînement, du soutien et la chance de s'entraîner et de participer, en tant que membres d'une équipe, à des courses sélectionnées se déroulant à l'extérieur du Nouveau-Brunswick et possiblement à l'intérieur de la province. L'objectif à long terme est de déterminer et de former des athlètes en vue des futurs Jeux du Canada et d'autres compétitions nationales.

Les sous-objectifs sont de fournir aux athlètes l'occasion de parcourir différents sentiers et de faire l'expérience de différentes infrastructures dans la province (comme les parcs à vélo, vélodrome, parcs BMX et sentiers de descente (DH)) et de promouvoir la participation des jeunes athlètes aux activités et compétitions de cyclocross afin de favoriser une approche interdisciplinaire tout en appuyant les autres disciplines cyclistes.

Comme cela se produit naturellement avec les équipes de sport, l'avantage supplémentaire de former une équipe est de permettre aux athlètes et entraîneurs de tisser des liens entre eux dans un sport surtout connu comme étant individuel.

Chaque année, des objectifs spécifiques seront établis et incluront la présence à une ou plusieurs activités à l'extérieur du Nouveau-Brunswick et à des camps de développement qui auront lieu tout au long de la saison. De plus, les objectifs pourraient inclure la présence à des activités déterminées à l'intérieur du Nouveau-Brunswick. Ces objectifs ne peuvent être déterminés qu'après la publication du calendrier de saison des associations cyclistes provinciales et/ou de Cyclisme Canada.

L'exigence sous-jacente de l'équipe est de cibler des athlètes qui ont récemment démontré un intérêt et une capacité pour la course cycliste en participant à des courses d'envergure provinciale ou supérieure l'année précédente (ou les années précédentes).

3. Composition de l'équipe

L'équipe sera composée d'un maximum de 20 athlètes.

Il s'agira généralement de trois (3) athlètes de sexe masculin et de trois (3) athlètes de sexe féminin par catégorie d'âge principale (U17 et U15), ciblant environ 15 athlètes avec les autres places (1-3) aux choix du comité de sélection.

Si des candidats exceptionnels ou des candidats plus compétents sont disponibles dans les catégories U19 ou U13, le comité de sélection pourrait, à sa discrétion, augmenter la taille de l'équipe jusqu'à un maximum de 20 athlètes.

Consultez le paragraphe 9.4 (Critères de sélection du comité) pour en savoir plus au sujet de la composition de l'équipe.

4. Athlètes

L'admissibilité des athlètes et les autres exigences sont énoncées dans cette section. Les athlètes seront sélectionnés en fonction de leur catégorie d'âge, de leur intérêt et de leur capacité démontrée pour la course cycliste.

4.1 Admissibilité des athlètes

Voici les exigences minimales pour qu'un athlète soit considéré pour la sélection :

- résider actuellement au Nouveau-Brunswick;
- faire partie de l'une ou l'autre des catégories d'âge énoncées ci-dessus (voir annexe C);
- avoir participé à au moins deux (2) courses de vélo de montagne sanctionnées par Vélo NB au cours de l'année précédente (voir annexe B) OU satisfaire à au moins l'une des exigences alternatives minimales suivantes :
 - a. avoir participé à au moins deux (2) courses de vélo de niveau similaire (l'athlète doit alors fournir les détails pertinents au comité de sélection);
 - b. avoir concouru à un niveau supérieur (Coupe du Canada, championnat canadien, Jeux du Canada, etc.);
 - c. être résident d'une autre province ou d'un autre pays et avoir participé à au moins deux (2) courses de vélo similaire là-bas;

- d. une combinaison des conditions énoncées ci-dessus.
- Si l'athlète était membre de l'équipe provinciale jeunesse VM l'année précédente, il doit avoir satisfait toutes les *Exigences à satisfaire par l'athlète après la sélection* pour cette année-là.

L'athlète doit démontrer clairement et souligner toute expérience de course au comité de sélection pour examen et évaluation.

Veuillez ne pas envoyer de photos ou vidéos des athlètes.

4.2 Exigences à satisfaire par l'athlète après la sélection

Voici les exigences minimales pour l'année suivant la sélection au sein de l'équipe :

- avoir ou s'engager à acquérir une **Licence de course UCI** valide pour l'année pertinente, et ce, avant toute activité officielle de l'équipe et avant le début de la saison de course. La Licence de course UCI doit être achetée par l'intermédiaire de Vélo NB.
- s'engager à participer aux activités de l'équipe et à participer à au moins un (1) camp de développement et une (1) course sélectionnée à l'extérieur du Nouveau-Brunswick durant l'année de course;
- s'engager à participer à au moins trois (3) courses de vélo de montagne sanctionnées de Vélo NB, choisies par l'athlète, durant l'année de course. Vélo NB recommande fortement que les athlètes jeunesse participent à des compétitions dans leur catégorie d'âge respective ou à des compétitions appropriées pour leur âge, conformément aux lignes directrices du modèle de développement à long terme de l'athlète (DLTA) de Cyclisme Canada. Les athlètes U19 doivent concourir dans les catégories appropriées, soit dans les catégories adultes au Nouveau-Brunswick; toutefois, cela pourrait varier ailleurs.
- s'engager à poursuivre ses activités physiques en dehors de la saison, que ce soit en participant à d'autres sports, en s'entraînant en salle ou en prolongeant la saison de vélo grâce aux autres disciplines (p. ex. : cyclocross ou vélo 'Fatbike'). Vélo NB encourage fortement les personnes qui ne participent à aucun autre sport à l'automne à faire de la course cyclocross – *sous réserve que les catégories soient offertes aux jeunes athlètes*. En général, Vélo NB permet l'utilisation du vélo de montagne standard (sans rallonges de guidon) et de roues standard pour la course cyclocross.
- adhérer au code de conduite ainsi qu'aux politiques, règles et règlements pertinents, tel qu'indiqué au paragraphe 11 (code de conduite).

Le non-respect de ces exigences sera considéré comme un retrait de l'équipe, à moins que l'athlète n'obtienne une exemption (exemption générale ou exemption accordée par un entraîneur), comme stipulé ci-dessous.

4.3 Exemptions générales (aux exigences à satisfaire après la sélection)

Des exemptions générales peuvent être demandées pour les raisons suivantes :

- maladie ou blessure qui empêche l'athlète de concourir ou de s'entraîner pleinement;
- urgence familiale;
- obligations scolaires (examen ou préparation à un examen);
- un athlète qui manque un camp de développement, mais qui participe à une activité de cyclisme approuvée par le comité de sélection pourrait obtenir une exemption (la participation aux Jeux du Canada, par exemple);
- les membres de l'équipe doivent faire du vélo une priorité; les activités de Vélo NB doivent donc passer avant celles d'autres sports. Toutefois, les cyclistes peuvent demander une exemption s'ils pratiquent un sport d'hiver pour lequel ils participent au championnat provincial, au championnat de l'Atlantique, au championnat de l'Est ou au championnat national;
- Circonstances exceptionnelles autres que celles énumérées ci-dessus : en cas de circonstances exceptionnelles, le cycliste peut demander une exemption; le comité de sélection prendra alors une décision.

Les exemptions générales doivent être demandées par écrit, préférablement par courriel, au gérant de l'équipe pour être examinées par le comité de sélection. Le comité exige que les exemptions soient demandées au moins 2 semaines à l'avance ou aussitôt que possible. Cela donne au comité de sélection le temps de répondre à la demande avant la tenue de la compétition. Si un athlète demande une exemption basée sur une maladie ou une blessure, le comité de sélection pourrait demander l'autorisation du médecin avant d'approuver le retour à l'entraînement.

4.4 Exemptions accordées par un entraîneur (aux exigences à satisfaire après la sélection)

Tout membre du personnel d'entraînement de l'équipe peut accorder une exemption à un cycliste pour toute activité ou compétition suivant la sélection si cela est dans l'intérêt supérieur du cycliste (besoin de repos, blessure, épuisement, etc.).

5. Gérant, entraîneurs et autres superviseurs adultes

5.1 Information générale

Le représentant du développement jeunesse de Vélo NB doit superviser l'équipe et élaborer un cadre de travail. Le représentant du développement jeunesse de Vélo NB doit rendre compte au CA de Vélo NB. Les tâches administratives incomberont au gérant de l'équipe.

5.2 Gérant d'équipe

Le gérant de l'équipe est responsable des tâches administratives, notamment la gestion du budget et du calendrier de l'équipe, le tableau des athlètes, le tableau des entraîneurs, la commande des vêtements de l'équipe et les communications de l'équipe. Référez-vous à l'annexe D pour la description de tâches complète.

Le gérant de l'équipe est choisi par le comité de sélection. Le représentant du développement jeunesse de Vélo NB, au nom du comité de sélection, fera ses recommandations au CA de Vélo NB pour approbation.

5.3 Entraîneurs

Pour maximiser la participation de nombreux entraîneurs dans différentes régions de la province et pour limiter les frais de déplacement, il est recommandé de répartir les tâches des entraîneurs en fonction de leur proximité aux activités et compétitions, et ce, jusqu'à ce qu'un entraîneur provincial soit sélectionné.

Les entraîneurs devront préparer les camps de développement en collaboration avec le représentant du développement jeunesse de Vélo NB et le gérant de l'équipe une fois les dates confirmées.

Les entraîneurs devraient participer aux courses sélectionnées à l'extérieur du Nouveau-Brunswick et à toutes les activités de l'équipe qui les intéressent.

Les entraîneurs sont également encouragés à poursuivre leur formation en obtenant des certifications de perfectionnement professionnel.

Les entraîneurs aideront à déterminer et à aborder de nouveaux athlètes.

5.4 Exigences relatives aux superviseurs adultes

Voici les exigences pour le gérant d'équipe, tous les entraîneurs et tous les autres superviseurs adultes :

- Les superviseurs adultes qui travaillent directement avec les athlètes jeunesse (d'âge

mineur) doivent se soumettre à une vérification du casier judiciaire, effectuée par la GRC, et en remettre le rapport à Vélo NB. (**Attention** : **directeur général**). La vérification (et le rapport qui l'accompagne) est gratuite pour les bénévoles (avec la lettre d'une organisation) et est généralement valide pour 2 ans. Vélo NB fournira cette lettre aux personnes déterminées.

- Les superviseurs adultes qui travaillent directement avec les athlètes jeunesse (d'âge mineur) doivent se conformer à la « Règle de deux » selon laquelle deux (2) entraîneurs ou superviseurs adultes, dont l'un est du même sexe que les athlètes, doivent travailler avec ces athlètes.

6. Activités de l'équipe

Le calendrier des activités de l'équipe sera publié et distribué aussitôt confirmé. Voyez les détails ci-dessous pour en savoir plus.

Les athlètes sont responsables de se rendre sur les sites des activités de l'équipe et d'en revenir; ils doivent payer tous les frais de déplacement et tous les frais d'inscription.

6.1 Entraînement

L'équipe ne fournira pas un entraînement régulier ou un programme d'entraînement tel quel aux membres de l'équipe.

Les athlètes doivent s'entraîner comme ils le font normalement au cours de l'année, individuellement ou avec un entraîneur de développement, le cas échéant, et sont encouragés à participer aux randonnées d'un club local, randonnées de groupe, camps de développement, etc. afin de poursuivre leur développement.

Lorsqu'un programme de développement est disponible dans la région concernée, les athlètes sont **fortement** encouragés à participer pleinement à ce programme afin de maximiser les avantages d'une approche d'entraînement structuré.

Les athlètes seront informés des possibilités d'entraînement offertes au cours de l'année.

6.2 Courses

Les athlètes doivent établir leur propre calendrier de courses pour l'année (en collaboration avec leur entraîneur de développement, le cas échéant), où le ratio entraînement-courses est raisonnable et équilibré. Idéalement, chaque athlète devrait choisir trois (3) activités au cours de l'année où il souhaite être au sommet de sa forme et élaborer un programme d'entraînement en fonction de ce sommet.

Des renseignements supplémentaires seront fournis au cours de l'année.

Nouveau-Brunswick : Consultez le site Web ou la page Facebook de Vélo NB pour en savoir plus sur le calendrier de courses.

Québec : Il est recommandé de participer, en tant qu'équipe, à une Coupe Québec (fin de semaine double-course préférablement) qui a lieu durant le congé scolaire. Activités recommandées seront sélectionnées une fois le calendrier annoncé. <https://fqsc.net/>

Nouvelle-Écosse / île-du-Prince-Édouard : Activités recommandées seront sélectionnées une fois les calendriers respectifs sont élaborés et examinés; priorité aux activités qui n'interfèrent pas avec celles de Vélo NB.

6.3 Camps de développement

L'un des objectifs de l'équipe provinciale jeunesse de vélo de montagne est d'organiser des camps de développement tout au long de la saison à l'intention de ses membres (par exemple : un au printemps, un au milieu de l'été et un à la fin de l'été ou au début de l'automne). On espère pouvoir offrir trois (3) camps; deux (2) étant le minimum pour n'importe quelle année.

Les camps comporteraient plusieurs séances de cyclisme (2-4) et pourraient inclure des séances d'entraînement et d'information, comme des séances en salle de classe, du conditionnement, du 'testing', des cours de yoga ou de nutrition, sous réserve d'avoir les instructeurs appropriés et d'avoir le temps nécessaire. Par égard pour les entraîneurs, et lorsque ce sera possible, les camps pourraient avoir lieu le même weekend qu'une course (p. ex. : avant une course, disons une séance de formation le vendredi soir ou le samedi matin suivie d'une course le dimanche, ou vice-versa si la course a lieu le samedi).

On souhaite que les camps aient lieu à différents endroits (par exemple : Edmundston, Fredericton, Moncton, Saint John) afin d'encourager la participation des entraîneurs de ces régions, de bénéficier des infrastructures à proximité ainsi que des différents réseaux de sentiers de la province. Dans le futur, des endroits comme Campbellton pourraient être ajoutés comme sites d'activités, conçues pour parfaire des habiletés particulières de descente par exemple, en fonction de l'intérêt des athlètes et des entraîneurs.

7. Vêtements de l'équipe

Un maillot de cyclisme aux couleurs de l'équipe sera fourni à tous les athlètes (une fois les membres sélectionnés et la sélection annoncée). Le cout de ce maillot est inclus dans les frais d'inscription, lesquels doivent être payés avant la date limite fixée.

Le design des vêtements de l'équipe pourrait varier d'une année à l'autre pour mettre en évidence les membres de l'année en cours.

Sur une base purement facultative, et si la demande le justifie, des pièces d'habillement supplémentaires pourraient être commandées (p. ex. : shorts, cuissards, coupe-vent, veste). Tous les articles supplémentaires seront aux frais des athlètes et devront être entièrement payés avant que la commande soit passée. Autre possibilité : l'équipe pourrait faire une activité de financement pour payer ces articles supplémentaires.

Il est à noter que l'équipe doit avoir un nom différent de celui de l'Équipe NB des Jeux du Canada, et le maillot de ces deux équipes doit être différent.

8. Budget et financement

8.1 Budget et dépenses

La structure du budget consiste en frais d'inscription fixés à 250 \$, à être payés à Vélo NB avant la date limite déterminée (p. ex. : avant la commande des vêtements de l'équipe et bien avant le début de la saison).

Les frais **inclus** tous les coûts relatifs au maillot de l'équipe, les frais pour les camps de développement et tous les frais relatifs au remboursement des dépenses des entraîneurs pour préparer et assister aux camps de développement et assister aux courses sélectionnées en tant que membres de l'équipe.

Les frais **exclus** les frais de licence de course UCI de Vélo NB, tous les frais d'inscriptions aux courses, tous les frais de transport/de déplacement associés à ces activités et tous les autres frais/remboursements déterminés au cours de la saison. Également **exclus** des frais d'inscription : achat de tout article supplémentaire de l'équipe, le cas échéant, ce qui est facultatif pour les athlètes. Tous ces frais sont donc à l'entière responsabilité des athlètes.

À la fin de la saison, l'argent qui restera au fonds de l'équipe sera utilisé comme fonds de financement pour le programme de développement jeunesse de Vélo NB de l'année suivante. Les frais d'inscription seront déterminés annuellement.

8.2 Marketing et financement de l'équipe

Vélo NB recherche actuellement des commanditaires et des partenaires financiers pour diverses séries de courses, divers programmes et diverses initiatives. Communiquez avec Vélo NB si vous souhaitez apporter votre appui.

L'équipe est encouragée à faire une collecte de fonds, qui seront utilisés de la façon suivante :

- Tous les fonds amassés grâce à des activités générales de financement de l'équipe peuvent servir, à 100 %, à payer les articles supplémentaires aux couleurs de l'équipe et

les activités particulières à l'équipe.

- Tous les fonds recueillis auprès des commanditaires et des partenaires financiers doivent être divisés pour que 25 % de ces fonds soient versés au fonds général de l'équipe (peut s'avérer à être plus de 25 % à la demande du commanditaire ou du partenaire financier) et le reste des fonds peut servir à payer les articles supplémentaires aux couleurs de l'équipe et les activités particulières à l'équipe.

9. Processus de sélection

9.1 Comité de sélection

L'évaluation des demandes des athlètes et le processus de sélection de l'équipe seront sous la responsabilité du comité de sélection. Le comité sera dirigé par le représentant du développement jeunesse de Vélo NB et formé de deux (2) autres membres : un représentant des entraîneurs et un représentant de la communauté.

Un représentant suppléant pourrait être désigné d'avance pour intervenir dans les situations où un conflit d'intérêts est apparent. Consultez le paragraphe 9.5 (Conflit d'intérêts).

Afin d'encourager la diversité géographique, il serait préférable qu'au maximum de deux (2) membres du comité résident dans la même région.

Le représentant du développement jeunesse fournira au CA de Vélo NB, avant le processus de sélection, une liste de personnes susceptibles de former le comité.

9.2 Formulaire de demande et date limite

Le formulaire de demande de l'athlète se trouve à l'annexe A.

Étape 1 : Les athlètes doivent envoyer le formulaire de demande de participation à l'équipe provinciale jeunesse de vélo de montagne, à youth@velo.nb.ca, **avant la date limite indiquée sur le formulaire.** Le formulaire doit être signé par un parent ou un tuteur.

Le comité de sélection (et Vélo NB) se réserve le droit de ne pas examiner les formulaires incomplets ou soumis après la date limite.

9.3 Admissibilité des athlètes

Étape 2 : Seuls les athlètes qui auront démontré avec succès, sur leur formulaire de demande, qu'ils satisfont les exigences d'admissibilité minimales telles que définies au paragraphe 4.1 (Admissibilité des athlètes) seront considérés dans le processus de sélection. Les autres candidats ne seront pas considérés.

Étape 3 : Chaque athlète recevra des points en fonction de sa performance aux courses de vélo de montagne sanctionnées de Vélo NB de l'année précédente (voir annexe B pour connaître les courses de Vélo NB admissibles et applicables). Les points seront attribués comme suit : les trois (3) résultats pour lesquels on attribue le plus de points seront considérés pour le calcul des points :

- 10 points pour une 1^{re} place dans une catégorie adulte (A, B, C)
- 9 points pour une 1^{re} place dans une catégorie jeunesse (U17, U15, U13)
- 7 points pour une 2^e place dans une catégorie adulte (A, B, C)
- 6 points pour une 2^e place dans une catégorie jeunesse (U17, U15, U13)
- 5 points pour une 3^e place dans une catégorie adulte (A, B, C)
- 4 points pour une 3^e place dans une catégorie jeunesse (U17, U15, U13)
- 3 points pour une 4^e place dans une catégorie adulte (A, B, C)
- 3 points pour une 4^e place dans une catégorie jeunesse (U17, U15, U13)
- 2 points pour une 5^e place dans une catégorie adulte (A, B, C)
- 2 point pour une 5^e place dans une catégorie jeunesse (U17, U15, U13)
- 1 point pour une 6^e place dans une catégorie adulte (A, B, C)
- 1 point pour une 6^e place dans une catégorie jeunesse (U17, U15, U13)
- 1 point additionnel sera attribué pour une 1^{re} place au championnat provincial

À noter :

- Vélo NB encourage fortement les athlètes jeunesse à participer aux courses de leur catégorie d'âge, nous pourrions augmenter, en partie ou en entier, la valeur (points) des courses jeunesse pour qu'elle soit égale ou presque égale à la valeur attribuée aux courses de catégorie adulte.

Les deux (2) athlètes de sexe masculin et les deux (2) athlètes de sexe féminin qui auront cumulé le plus de points dans les catégories U17 et U15 seront provisoirement affectés à ces catégories.

En cas d'égalité des points, le comité de sélection se référera aux critères de sélection pour désigner le gagnant ou la gagnante.

9.4 Critères de sélection

Étape 4 : Le comité de sélection choisira les autres membres de l'équipe en fonction des critères de sélection.

Les critères de sélection du comité sont les suivants :

- les performances et résultats, pour toutes les disciplines et toutes les compétitions énumérées sur le formulaire de demande de l'athlète, peu importe s'il s'agit de courses de vélo de montagne sanctionnées par Vélo NB ou non;
- l'âge des athlètes;
- l'attitude et l'expérience des athlètes, incluant l'aptitude à être entraînés, le leadership, l'engagement envers le cyclisme et l'équipe, les progrès, le respect des règles de l'équipe, l'attitude envers les autres, l'équipe, le cyclisme et le sport en général;
- des renseignements supplémentaires peuvent être demandés si jugés nécessaires pour évaluer les candidats.

Si les membres du comité de sélection n'arrivent pas à un consensus, la décision sera prise par vote majoritaire.

Le comité de sélection a le pouvoir de sélectionner les athlètes qui démontrent un plus grand potentiel de réussite dans ce programme et dans le but de former des athlètes qui, à long terme, pourront participer à des compétitions de haut calibre.

Le comité de sélection se réserve le droit de sélectionner moins d'athlètes au sein de l'équipe ou d'une catégorie si on juge que les candidats non retenus sont de calibre inférieur au tiers inférieur des cyclistes de leur catégorie. Par conséquent, le comité de sélection peut refuser de sélectionner des athlètes qui autrement seraient en droit d'être sélectionnés au sein de l'équipe et peut choisir un candidat dans une autre catégorie pour compléter l'équipe.

9.5 Conflit d'intérêts

Aux fins du présent document, un conflit d'intérêts se définit comme étant une situation où un membre du comité de sélection serait le tuteur légal d'un athlète (candidat) considéré à l'étape 4 du processus de sélection (choix du comité).

Afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêts qui pourrait survenir à l'étape 4 du processus de sélection, le membre du comité de sélection qui se trouve en situation de conflit d'intérêts se retirera du processus décisionnel concernant l'athlète avec lequel il a un lien familial. Si les deux membres restants ne peuvent arriver à un consensus, un membre suppléant du comité de sélection désigné d'avance participera au processus décisionnel.

Le membre du comité de sélection qui s'est ainsi retiré du processus décisionnel reprendra sa place au sein du comité pour participer au processus décisionnel concernant les autres athlètes.

9.6 Recommandation de la composition de l'équipe

Le représentant du développement jeunesse de Vélo NB, au nom du comité de sélection, fera la recommandation finale quant à la composition de l'équipe au CA de Vélo NB pour approbation.

Tous les athlètes candidats seront informés de la composition de l'équipe par courriel, qu'ils aient été choisis ou non.

Au cours de l'année, si une place au sein de l'équipe devenait vacante, le comité de sélection se réserve le droit de se réunir de nouveau et/ou de recommander au CA de Vélo NB l'ajout d'un athlète (ou de plusieurs athlètes) qui satisfait les critères de sélection stipulés dans le présent document.

10. Communications de l'équipe

Pour faciliter les communications de l'équipe et encourager la communication entre tous les membres de l'équipe et les membres de leur famille immédiate, les médias sociaux seront utilisés plutôt que le courriel pour la communication générale au sujet des activités ou pour toute information (page Facebook du groupe restreint).

Les discussions de nature plus délicate ou confidentielle seront traitées séparément.

11. Code de conduite

Les athlètes doivent adhérer au code de conduite ainsi qu'aux politiques, règles et règlements pertinents de Vélo NB et de Cyclisme Canada, et respecter le code de conduite de l'équipe :

- Les athlètes doivent faire preuve d'esprit sportif et d'un haut niveau de respect envers les coéquipiers, les autres cyclistes, les entraîneurs, les officiels et tous les superviseurs adultes, et ce, tout au long de l'année. On s'attend à ce que les membres de l'équipe soient des exemples d'esprit sportif à toutes les activités auxquelles ils participent au cours de l'année.
- Ils doivent faire preuve de respect pour l'environnement (p. ex. : rapporter ce qu'ils apportent, y compris les emballages de barres énergisantes ou de gel, les chambres à air, etc.).
- Ils doivent avertir avant de dépasser (p. ex. : cycliste à votre gauche).
- Ils doivent céder aux cyclistes plus rapides qui souhaitent dépasser et qui sont en position de le faire, que ce soit un compétiteur direct ou non.
- Ils doivent rapidement s'écarter du sentier s'ils s'arrêtent ou descendent de leur vélo pour franchir un obstacle.

- Ils doivent porter un casque en tout temps lorsqu'ils montent à vélo. Et cela, lors de toute activité, qu'ils y représentent leur équipe ou non, notamment lors du réchauffement, avant ou après la course, ou encore dans ou autour du stationnement.
- Ils doivent porter des vêtements appropriés au cyclisme lors de toutes les activités de l'équipe.
- Ils doivent maintenir leur vélo en bon état de fonctionnement, en tout temps.
- Ils doivent avoir en leur possession les outils et accessoires nécessaires aux réparations et à l'entretien, et ce, à toutes les activités de l'équipe. Cela inclut une chambre à air et une pompe à air.
- Ils doivent être ponctuels pour toutes les activités de l'équipe (arriver afin d'être prêts à prendre le départ au moment convenu).
- Ils doivent arriver aux activités de l'équipe prêts à prendre le départ (avec de l'eau, une boisson énergisante et de la nourriture, en fonction de la durée de l'activité).
- Ils doivent informer l'un des superviseurs adultes (gérant de l'équipe, entraîneurs ou représentant du développement jeunesse de Vélo NB) s'ils ne se sentent pas bien ou s'ils sont blessés.
- Ils ne doivent pas couper les autres cyclistes ou zigzaguer sans raison parmi les autres cyclistes.
- Ils doivent éviter tout comportement dangereux sur le vélo ou lors des activités de l'équipe; de toute évidence, cela inclut monter ou concourir de façon dangereuse.
- Ils doivent céder aux randonneurs et aux cavaliers lorsqu'ils circulent en vélo.
- Ils doivent informer les cyclistes derrière eux de tout tronçon de sentier dangereux et de la direction à prendre aux intersections, et ce, à toutes les activités de l'équipe (sauf durant une véritable course).
- Ils doivent obéir aux règles de circulation lorsqu'ils circulent dans les rues ou les sentiers publics polyvalents.
- Ils ne doivent en aucun cas consommer de la drogue ou d'alcool, et ce, à toute activité de l'équipe ou de Vélo NB. Les exceptions concernent les médicaments sous ordonnance et en vente libre.

Tous les parents et tuteurs légaux doivent respecter le code de conduite ci-dessus et s'assurer que les athlètes le respectent également.

On pourrait aussi demander aux parents et tuteurs légaux d'aider dans le cadre des activités de l'équipe, au besoin, afin d'assurer le succès et la continuité de l'équipe.

12. Au terme de la saison

Au terme de la saison de cyclisme, le contenu du présent document (*Guide de l'équipe*), y compris le processus de sélection, sera évalué et modifié au besoin en vue de la prochaine saison.

13. Coordonnées

Pour de plus amples renseignements concernant le *Guide de l'équipe*, communiquez par écrit avec le représentant du développement jeunesse de Vélo NB, à youth@velo.nb.ca.

Pour en savoir plus sur Vélo NB, consultez notre site Web (www.velo.nb.ca) et notre page Facebook. Aimez-nous et suivez-nous pour avoir les dernières nouvelles tout au long de l'année.

Annexe A – Athlete Application Form / Formulaire d’inscription de l’athlète

Provincial Youth MTB Team / Équipe provinciale jeunesse de vélo de montagne
Athlete Name : Nom de l’athlète :
Date of Birth (yyyy-mm-dd): Date de naissance (aaaa-mm-jj) :
Club or Regional Development Team: Club ou Équipe régionale de développement :
Coach & E-mail address (if applicable) Entraîneur et adresse courriel (si appli.) :
Athlete Address: Adresse de l’athlète :
Telephone (home): Téléphone (maison) :
Legal guardian name (print): Nom du tuteur légal (imprimer) :
E-mail (legal guardian): Courriel (tuteur légal) :
Legal guardian’s signature and date: Signature du tuteur légal et date :
Cycling Racing Experience / Expérience en courses de cyclisme : (add page, if necessary) / (ajouter page, si nécessaire) Examples / Exemples: <i>2017 Velo NB – White Rock XCO (Hillsborough) – U15M – 1st</i> <i>2017 Jeux de l’Acadie (Fredericton) – XCO – Filles (U15F) – 3rd</i> <i>2017 Défi Mike’s Bike Shop Challenge (Dieppe) – XCO Series – Boys (Déchainés) – 4th</i>
Signed application form to be sent to youth@velo.nb.ca by February 22, 2018 (6 pm). By submitting this form, the applicant acknowledges the financial costs and all other requirements related with a selection to the team and commits to participating as required.
Le formulaire d’inscription signé doit être envoyé à youth@velo.nb.ca au plus tard le 22 février 2018 (à 18 h). En soumettant ce formulaire, le demandeur accepte les couts et toutes les autres exigences liées à la sélection au sein de l’équipe et s’engage à participer tel que requis.

Annexe B – Liste des courses sanctionnées VM de Vélo NB

À titre de référence au moment de remplir le formulaire de demande de l'athlète, voici la liste des courses ou compétitions de vélo de montagne sanctionnées par Vélo NB la saison précédente. Les résultats se trouvent sur le site Web de Vélo NB, et le total des points de série est sur la page Facebook de Vélo NB.

Courses XCO (cross-country) de Vélo NB 2017

Les courses XCO suivantes comptent pour le cumul des points en vue de l'admissibilité des athlètes (paragraphe 4.1) et de la sélection des athlètes (paragraphe 9.3).

Course junior Wild & Wooly XCO (Woolastook) – mai 2017
White Rock XCO (Hillsborough) – juillet 2017
Festival Adrénaline XCO (Campbellton) – juillet 2017
Festival de vélo d'Herring Cove XCO (île Campobello) – juillet 2017
Edmundston XCO (Edmundston) – aout 2017
Défi Rockwood XCO (Saint John) – aout 2017

Courses XCM (marathon) de Vélo NB 2017

Les courses XCM suivantes comptent pour l'admissibilité des athlètes (paragraphe 4.1). Toutefois, puisque les courses XCM ne sont pas axées sur le développement des athlètes jeunesse, elles ne comptent pas pour le cumul des points en vue de la sélection des athlètes (paragraphe 9.3). Exception : Pour ces courses, les candidats U19 pourront cumuler des points en vue de la sélection des athlètes (paragraphe 9.3).

Coal Miner's Lung XCM (Minto) – juillet 2017
Le Petit Sault XCM (Edmundston) – juillet 2017
4 heures de French Fort Cove XCM (Miramichi) – aout 2017
Woolastook 4 XCM (Woolastook) – aout 2017
Tour d'Elgin XCM (Elgin) – octobre 2017

** Le contenu de l'annexe B sera mis à jour chaque année.*

Annexe C – Catégories jeunesse par année de naissance

En cyclisme et selon Cyclisme Canada, les catégories jeunesse U \underline{xx} signifient « sous l'âge de xx » et sont déterminées en fonction de l'âge des athlètes à la fin de la saison de course (**donc l'âge au 31 décembre 2018**), peu importe l'âge des athlètes au cours de l'année ou au moment d'une course.

Il est entendu que cela peut être différent du modèle d'autres sports, où la formule « âge de xx et moins » peut être utilisée (par exemple : 14 et moins).

Pour résumer, pour la saison 2018, les catégories jeunesse sont définies comme suit :

U19 (junior) = tout 2000-2001

U17 (cadet) = tout 2002-2003

U15 (minime) = tout 2004-2005

U13 (peewee) = tout 2006-2007

U11 (atome) = tout 2008+

** Le contenu de l'annexe C sera mis à jour chaque année.*

Annexe D – Gérant d'équipe : rôles et responsabilités

Le représentant du développement jeunesse de Vélo NB supervise l'équipe et l'élaboration du cadre opérationnel de l'équipe. Toutefois, les responsabilités administratives seront déléguées au gérant de l'équipe.

Responsabilités du gérant de l'équipe :

- Gérer les tâches administratives quotidiennes relatives à l'équipe et ses activités pour la saison. Le directeur général de Vélo NB, au besoin, peut également apporter son appui.
- Préparer le budget annuel de l'équipe, avec la collaboration du représentant du développement jeunesse, puis gérer le budget pour la saison. Tous les fonds recueillis vont à Vélo NB. Un gabarit sera fourni pour le budget.
- Superviser les activités globales de financement de l'équipe en formant un comité ou un groupe de parents/d'athlètes qui souhaitent assumer ce rôle au nom de l'équipe.
- Élaborer le calendrier annuel de l'équipe en collaboration avec le président du comité de développement jeunesse, et le mettre à jour au besoin. Un gabarit sera fourni pour le calendrier.
- Communiquer avec les entraîneurs pour préparer les activités particulières une fois les entraîneurs sélectionnés et les activités déterminées.
- Maintenir les tableaux des athlètes et des entraîneurs à l'aide des gabarits existants qui seront fournis.
- Superviser la commande des vêtements de l'équipe et en faire la distribution lorsqu'ils sont reçus.
- Superviser les médias sociaux de l'équipe en gérant la liste des membres et en affichant les communications régulières et les mises à jour au bénéfice de l'équipe.
- Répondre aux demandes, le cas échéant.
- Fournir un sommaire de fin d'année et des recommandations.
- Ne pas faire preuve de favoritisme envers un athlète de l'équipe durant la saison.
- Autres tâches administratives convenues par le représentant du développement jeunesse et le gérant de l'équipe.
- Le gérant de l'équipe ne participera pas à la sélection des membres de l'équipe.

Le gérant de l'équipe sera sélectionné par le comité de sélection. Le représentant du développement jeunesse de Vélo NB, au nom du comité de sélection, fera sa recommandation finale au CA de Vélo NB pour approbation.

Toutes les personnes intéressées doivent communiquer avec le représentant du développement jeunesse de Vélo NB. Voir les Coordonnées (paragraphe 13).



=== FIN ===